

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

## DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres Nombre de membres Nombre de délégués :
du Conseil qui se trouvent - présents : 33
Communautaire : 48 en fonction : 48 - représentés : 8
TOTAL 41

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 29 juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, 1er Vice-Président.

#### Membres présents :

M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint  Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B.:  M. Eric FRANCHET, Maire	M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
Pour la commune d' <b>ERNOLSHEIM-B.</b> :	Mme Caroline PFISTER, Adjointe  -
	-
M. Fric FRANCHET, Maire	
	-
e)	π.
Pour la commune de GRESSWILLER :	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
M. Pierre THIELEN, Maire	
Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
Pour la commune d' <b>HEILIGENBERG :</b>	Pour la commune de NIEDERHASLACH :
M. Guy ERNST, Maire	Mme Marielle HELLBOURG, Maire
	M. Laurent FARON, Adjoint
Pour la ville de <b>MOLSHEIM :</b>	Pour la commune d'OBERHASLACH :
E 1	M. Jean BIEHLER, Maire
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe	Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
M. Philippe HEITZ, Adjoint	
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	Pour la commune de SOULTZ-BAINS :
±1	M. Alain VON WIEDNER, Adjoint
M. Martial HELLER, Adjoint	M. Nicolas WEBER, Adjoint
÷;	Pour la commune de <b>STILL</b> :
Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	M. Alexandre GONCALVES, Maire
M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.	Mme Chantal SITTLER, Adjointe
• :	Pour la commune de <b>WOLXHEIM</b> :
	M. Adrien KIFFEL, Maire
	Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe
- 4 - 7 - 7 - 7 - 7	Pour la commune de GRESSWILLER: M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe Pour la commune d'HEILIGENBERG: M. Guy ERNST, Maire Pour la ville de MOLSHEIM: Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Martial HELLER, Adjoint

## Membres représentés :

M.	Laurent FURST	ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT
Mme	Laurence HOMMEL	ayant donné procuration à M. Bruno EYDER
M.	Fabien SCHMITT	ayant donné procuration à Mme Laetitia MARTZ
Mme	Sylvia FENGER HOFFMANN	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
Mme	Marianne WEHR	ayant donné procuration à M. Denis TOURNEMAINE
Mme	Solène HOEHN	ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
Mme	Christelle WAGNER-TONNER	ayant donné procuration à Mme Catherine WOLFF
Mme	Marie-Bernadette PIETTRE	ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER

#### Membres excusés:

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

M. Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM

M. Thierry KLEIN, Adjoint de MUTZIG

#### Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

<u>OBJET</u>: FINANCES ET BUDGET - FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS - PISCINES:

REVISION DES TARIFS D'ENTREES

N° 23-53

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 15-47 du 9 juillet 2015, modifiée et complétée par délibérations successives N° 17-50 du 29 juin 2017 et N° 21-49 du 1<sup>er</sup> juillet 2021, instaurant les tarifs d'entrées aux piscines actuellement en vigueur;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en ses séances du 13 avril 2023 et 15 juin 2023, instruisant une révision de ces tarifs ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Adrien KIFFEL, Vice-Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré;

## à l'unanimité fixe

avec effet au 4 septembre 2023, les tarifs d'entrées aux établissements de baignade gérés par la Communauté de Communes, comme suit :

	Tarifs
Entrées individuelles	
Enfants de - de 6 ans	1,20€
Jeunes de 6 à 18 ans	3,00€
Adultes	4,20€
Handicapés enfants – de 18 ans	1,20€
Handicapés adultes, invalidité à 80%, Étudiants - de 25 ans, Carte Cézam, Adultes de + de 64 ans	3,50€
Séance « Activité aquagym »	4,80€
Séance aquabike, aquatraining, trampo-step, trampo-bike, duo surprise	7,20 €
Séance aquaphobie	15,00€
Location aquabike, tapis de course ¾ heure	4,20 €
Abonnements	315,179
Badge enfants - de 6 ans, handicapés enfants :	
> 12 entrées	12,00€
Badge jeunes de 6 à 18 ans, étudiants – 25 ans, handicapés adultes à 80 %	
> 12 entrées	30,00€
> 25 entrées	48,00€
Badge adultes	
> 12 entrées	42,00€
> 25 entrées	72,00€
à l'année	180,00€
Badge « Activité aquagym»	
> Abonnement trimestriel	110,00€
> Abonnement 25 séances	180,00€
Badge « Aquabike / aquatraining / trampo-step / duo surprise»	
> 10 séances	66,00€
Caution badge « abonnement »	5,00 €
Entrées groupes	D. HERRIS
Comité d'entreprise (10 abonnements à 11 entrées)	300,00 €
Scolaires primaires de la Communauté de Communes	
Scolaires secondaires de la Communauté de Communes	2,20€

Scolaires hors Communauté de Communes (par séance et par classe)	75,00 €
Centres de vacances de la Communauté de Communes	1,20 €
Centres de vacances hors de la Communauté de Communes	2,50 €
Accompagnateurs des Centres de vacances	3,00 €
Association: tarifs des 6 à 18 ans	1,80 €
Association : tarifs adultes	3,00 €
Etablissements spécialisés	2,40 €
Entrées diverses	
Famille: 2 adultes et 2 enfants ou 1 adulte et 3 enfants	12,00€
Soirée évènementielle : 1 h de cours, avec ambiance, lumière, décoration, déguisements, et verre de l'amitié	12,00€
Activité spécifique : Animation pour les enfants, chasse au trésor ou kermesse	6,00 €
Mise à disposition d'un Maître-Nageur	30,00€
Location de la piscine à la 1/2 journée	120,00€
Location de la piscine aux bébé-nageurs	280,00€
Tarif horaire ligne d'eau	1,80 €
Formations au Brevet National de Sécurité et Sauveteur Aquatique (B.N.S.S.A.)	
Stage « secourisme et sauvetage » (par participant et pour la totalité du stage)	85,00€
Partie théorique : formation aux Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) (obligatoirement de 39h00) - la formule "week-end" : 3 week-ends complets, - la formule "stages" : 1 semaine complète durant les congés scolaires	290,00€
Partie spécifique "natation" ou pratique : - la formule "continue" : les lundis soirs de 19h30 à 21h30, - la formule "stages" : 1 semaine complète durant les congés scolaires,	260,00€
Affiliation du stagiaire à la FNMNS*, (obligatoire)	10,00€
Assurance professionnelle du stagiaire (obligatoire)	30,00€
Le recyclage du diplôme de PSE1 (obligatoire tous les ans)	70,00€
Les formations de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)	

## POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Alain VON WIEDNER

Pour le Président empêché,

Le 1er Vice-Président

Jean-Luc SCHICKELE

Délibération rendue exécutoire après :

transmission au contrôle de légalité le : 30 juin 2023
publication sur le site internet le : 30 juin 2023

## Acte à classer

DE-23-53

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST

ASCL 2 2023-06-30T11-34-31.00 (MI246070529)

Identifiant unique de l'acte :

067-246701064-20230629-DE-23-53-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

FINANCES ET BUDGET - FIXATION DES TARIFS DE

PUBLICS - PISCINES : REVISION DES TARIFS D'E

Date de décision :

29/06/2023

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte :

23-53 FB - FIXATION TARIFS

D'ENTREES PISCINES - REVISIONS

DES TARIFS.PDF

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé Transmis Date 30/06/23 à 11:34

Date 30/06/23 à 11:34

Par **SEGUIN Muriel** Par **SEGUIN Muriel** 

Accusé de réception